

13:30 Accueil des participants

14:00 Séance introductive

Travailler par l'intermédiaire d'une plateforme numérique - de quoi parle-t-on ?

Céline Wattecamps, assistante et doctorante à l'UCLouvain

Urgence des enjeux - finalités, actualités, mutations

Auriane Lamine, professeure à l'UCLouvain

Première partie sous la présidence de **Filip Dorssemont**, professeur à l'UCLouvain

14:25 Séance 1 : Mise en perspective et en contexte

Mise en perspective internationale : juges et législateurs face aux plateformes

Marco Rocca, post-doctorant à l'UHasselt, maître de conférences à l'ULB, chargé de cours à l'ULiège - **Enguerrand Marique**, doctorant à l'UCLouvain

Mise en contexte : plateformes numériques, le concept d'intermédiaire peut-il être exploité par le droit ?

Jonathan de Wilde d'Estmael, avocat (SOTRA), assistant et doctorant à l'UCLouvain, maître de conférences à l'ULB - **Enguerrand Marique**, doctorant à l'UCLouvain

15:00 Séance 2 : Sécurité d'existence et protection contre les risques

La couverture sociale du travailleur de plateformes : cadre général

Steve Gilson, avocat (Van de Laer & Gilson), maître de conférences à l'UCLouvain, chargé de cours à l'ICHEC, juge suppléant au Tribunal du travail de Liège, Division de Namur - **France Lambinet**, avocate (Van de Laer & Gilson), collaboratrice scientifique à l'UCLouvain, assistante à l'ULB et **Thomas Douillet**, avocat (Claeys & Engels), assistant à l'UCLouvain

La couverture sociale du travailleur de plateformes : actualités

Myriam Verwilghen, substitut de l'auditeur du travail du Hainaut, assistante à l'UCLouvain, maître de conférences à l'UCL Mons

15:35 Pause-café

Seconde partie, sous la présidence de **Pascale Vielle**, professeure à l'UCLouvain

16:00 Séance 3 : Protections fondamentales du travailleur de plateformes

Travail par l'intermédiaire des plateformes et droit au respect de la vie privée

Elliot Cobbaut, assistant et doctorant à l'UCLouvain

Un cas paradigmatique : les étudiants actifs sur les plateformes digitales

Mikaël Glorieux, avocat (SOTRA), collaborateur scientifique à l'UCLouvain

Les droits collectifs du travailleur de plateformes

Filip Dorssemont, professeur à l'UCLouvain

16:50 Session 4 : Table ronde avec les acteurs

La représentation du travailleur de plateformes, un enjeu démocratique

Martin Willems (CNE); **Matthieu Dewèvre** (UCM); **Christophe Degryse** (ETUI); **Denis Pennel** (World Employment Confederation)

17:40 Conclusions et perspectives

Pierre-Paul Van Gehuchten, professeur émérite à l'UCLouvain et à l'USaint-Louis, avocat (COTEAUX)

18:00 Clôture

Ce colloque s'inscrit dans la dynamique de recherche poursuivie par l'Atelier de droit social du CRIDES (UCLouvain).

ORGANISÉ PAR L'ATELIER DE DROIT SOCIAL,
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Quel droit social pour les travailleurs de plateformes ?

Premiers diagnostics et actualités législatives

Le mercredi **18 avril 2018**
de **14h00 à 18h00**
Bruxelles

Sous la coordination scientifique
d'**Auriane Lamine** et **Céline Wattecamps**



Quel droit social pour les travailleurs de plateformes?

Premiers diagnostics et actualités législatives

Le mercredi **18 avril 2018**
de **14h00 à 18h00**
Bruxelles

Livrer un repas à domicile, transporter un passager jusqu'à sa destination, traduire un article scientifique, réparer le chambranle d'une porte, garder des enfants... Toutes ces activités peuvent aujourd'hui être effectuées par l'intermédiaire d'une plateforme numérique. Le secteur hybride de l'économie de plateformes est au cœur du débat public, partout dans le monde. Juges et législateurs sont confrontés à de nouveaux modèles d'organisation du travail. Au nom des nécessités de l'innovation technologique et des aspirations grandissantes des travailleurs à une plus grande autonomie, leurs promoteurs revendiquent le bénéfice de cadres juridiques dérogatoires. Les travailleurs, quant à eux, dénoncent collectivement le développement de formes d'emploi de plus en plus précaires.

Mais quels sont, au juste, les droits sociaux de ces travailleurs de plateformes?

Historiquement, le droit social s'est construit en vue de poursuivre des finalités complémentaires : protection du travailleur salarié, qui met sa force de travail au service d'un employeur ; assurance d'une sécurité d'existence et

d'une couverture contre les risques liés au travail via des mécanismes de redistribution ; participation des travailleurs à la définition de leurs conditions de travail. Le travailleur de plateformes semble maître du temps qu'il met à disposition de la plateforme, une liberté rarement octroyée au travailleur salarié. Cependant, celui-ci subit des contraintes multiples : une rémunération imposée, une mise en concurrence transnationale, le risque d'être « déconnecté » s'il ne se plie pas aux exigences, une grande vulnérabilité économique, un contrôle algorithmique de ses performances, etc. Sa situation met au défi les catégories du droit social dans leur capacité à assumer leurs finalités historiques.

Ce colloque s'adresse aux avocats et aux juristes, aux académiques, mais aussi aux employeurs et aux travailleurs qui sont en prise avec les défis de l'économie de plateformes. Il vise à poser un premier diagnostic sur la capacité des dispositifs de droit social en vigueur à encadrer ces évolutions du monde du travail. Il entend aussi faire le point sur les réformes législatives belges qui entendent se saisir de ces défis. Seront notamment abordés au cours de cet après-midi des questions relatives au rôle des plateformes numériques, à l'assujettissement à la sécurité sociale, au droit à la vie privée, aux libertés collectives.



Date et heures

Mercredi 18 avril 2018, de 14h00 à 18h00

Lieu

Bibliothèque royale de Belgique
Royal Library Meeting Center
Mont des Arts/Boulevard de l'Empereur 2
B-1000 Bruxelles

Les informations utiles concernant l'accès et le parking sont disponibles sur www.kbr.be (rubrique « infos pratiques »).

Inscription

Inscription en ligne sur www.uclouvain.be/crides

Droits d'inscription

120 € TVAC

Les droits d'inscription couvrent la participation au colloque ainsi que la souscription à l'ouvrage collectif portant sur le même thème, en cours d'édition chez Anthemis.

Les étudiants, doctorants et les membres du personnel de l'UCLouvain peuvent assister gratuitement au colloque (sans ouvrage).

Le paiement s'effectue après réception de notre facture.

Formation permanente

OBF : 3 points

IFJ : demande en cours

Une attestation de présence sera remise le jour du colloque.

Contact

Catherine Vanderlinden
catherine.vanderlinden@uclouvain.be
010/47.47.58